# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1862. Entre les rues Bienville et Conti.

**Nouvelle-Orléans:**
MERCREDI MATIN, 5 NOVEMBRE.

**Ventes à l'encan de ce jour.**

Par [illegible]—Continuation de la vente du fonds de magasin rue du Canal, No [illegible].

Par Hoffman & Marks, rue de Chartres No 41,—Flanelles, [illegible], etc.

Par D. E. Morphy, à l'entrepôt Fisk, rue Tchoupitoulas,—3000 sacs de sel.

Par R. T. Montgomery, No. 12, rue Vieille Levée,—25 balles de coton, [illegible] No 151, rue Royale, 100 barils de farine.

Par Vincent & Co., à 10 heures, dans la rue de la Douane, No 64, Marchandises sèches de saison.

Par R. Gutierrez, à 10 heures, sans réserve, dans la rue Front Levée, No 5, entre Canal et Crossman,—35 barils d'oranges.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures, à l'entrepôt Gothique, rue Perdido, No 39—farine—A midi [illegible] Star, à l'encoignure Notre-Dame et Commerce, [illegible].

## Perspective de l'élection à N-York

Nous reproduisons du *New York World* du 25 les morceaux les plus saillants d'un article qu'il a publié sous ce titre:

Le remarquable résultat des élections d'octobre, important en lui-même, excite le plus vif intérêt chez les politiciens, surtout en ce qui concerne les élections prochaines de New-York. La même cause qui a agi si puissamment en Pensylvanie et ailleurs, agira également dans cet État, et elle aura pour auxiliaire l'influence de la victoire déjà acquise sur d'autres points. Nous nous proposons de démontrer que l'espoir excité par ces succès n'est pas une vague attente sans une confiance bien fondée, et reposant sur des considérations claires et palpables.

La proportion des pertes du parti républicain est presque la même dans les trois grands États qui ont fait des élections en octobre et ces pertes doivent être attribuées aux mêmes causes, et il n'y pas de raison de supposer qu'elles n'opèrent pas dans l'État de N-York comme elles ont opéré en Pensylvanie, dans l'Ohio, l'Indiana et l'Iowa.

Nous commencerons notre démonstration par l'Indiana. La majorité républicaine de cet État était de 23,000 en 1860. Les démocrates l'ont emporté aujourd'hui par 10,000 de majorité, ce qui constitue pour les républicains une perte de 33,000 d'une élection à l'autre. Le vote total de l'élection de M. Lincoln fut de 135,881, la perte est par conséquent de 24 p. 0/0 sur ce vote.

Dans l'Ohio la majorité de M Lincoln fut de 44,000. Suivant les dernières dépêches les démocrates sont supposés avoir emporté l'État par une majorité de 12,000, ce qui fait une perte de 56,000 d'une élection à l'autre. Le vote total de M Lincoln fut de 231,610 lequel chiffre rapproché de celui de 56,000 établit une perte de 24 p. 0/0 comme dans l'Indiana.

Voyons maintenant le résultat en Pensylvanie, où il y avait plus de probabilités en faveur d'une réaction conservatrice que dans l'Indiana et l'Ohio. La majorité de M Lincoln y avait été de 84,000. Cette majorité a disparu; tandis les retours ne nous autorisent pas encore à dire qu'il y ait dans cet État aucune majorité démocratique considérable. Nous calculons en conséquence que les républicains ont simplement perdu leur majorité de 84,000. Le vote total de M. Lincoln ayant été de 268,000, en 1860, on voit que le chiffre de 84,000 forme une proportion d'environ 31 p. 0/0, résultat qui montre que les causes qui ont opéré dans l'Indiana et l'Ohio ont été encore plus actives dans la Pensylvanie bien que cet État ne soit pas purement agricole.

En raisonnant maintenant sur la situation de New York d'après les résultats acquis dans les trois États que nous venons [illegible], nous sommes [illegible] que les mêmes causes [illegible] dans cet État [illegible] une proportion uniforme avec les causes. Les circonstances qui concernent New York sont plus semblables à celles qui concernent l'Indiana et l'Ohio. [illegible] opèrent gravement sur l'élection dans la Pensylvanie.

Nous serons, par conséquent, autorisés à dire que la perte dans la majorité républicaine sera peu forte dans cet État qu'en Pensylvanie, en prenant pour terme de comparaison le vote de M. Lincoln. Mais pour ne laisser à la contestation aucun doute que le moins possible, nous porterons cette perte à 25 pour cent, c'est à dire à 1 pour cent de plus que dans l'Ohio et l'Indiana. Le vote total de M Lincoln fut de 362,646. Si la perte dans la majorité républicaine est de 25 pour cent, il y a une perte totale de plus de 90,000 pour le parti républicain. Maintenant la majorité républicaine ayant été de 50,000 seulement en 1860, il en résulte que si les pertes du parti républicain sont dans la même proportion que celle du même parti dans les dernières élections des États [illegible], les démocrates emporteront certainement l'État par une majorité de plus de 40,000.

Le *World* établit ici, par un tableau de comptes et de chiffres, la probabilité des victoires prochaines du parti démocrate, et il ajoute:

Cette liste ne contient pas tout à fait la moitié de tous les États, mais elle embrasse presque tous les centres principaux de population, qui sont fortement démocrates. En addition aux causes générales qui opèrent dans toutes les parties de l'État, il y a diverses considérations locales qui viennent au secours de l'opposition.

Ici le *World* met en contraste la popularité des candidats démocrates avec le discrédit des candidats républicains. Il les passe tous en revue et trouve une grande supériorité dans le ticket du parti démocrate. Nous ne suivrons pas ce journal dans ses commentaires à propos de noms pour la plupart inconnus de nos lecteurs, mais nous ferons exception pour un ancien prisonnier des Confédérés, candidat aux élections congressionnelles, et pour le candidat républicain à l'office de gouverneur de New York.

Voici comment le *World* s'exprime au sujet de M. Ely, dont le mandat législatif expirera le 4 mars prochain, et qui a toujours repoussé toute affiliation avec les abolitionistes:

Le dernier numéro du *Rochester Democrat* publie un article sévère contre M. Ely, parce qu'il recherche une nomination dangereuse pour le district. Il lui dit que non seulement il fera perdre au parti républicain un membre pour le Congrès, mais qu'il causera aussi à l'État un tort de 500 à 1000 suffrages. Dans cette situation, le district sera donc perdu pour les républicains, que M. Ely soit élu ou non.

Quant à M. Wadsworth, ajoute le *World* en terminant, la majorité du District où il réside votera probablement contre lui à cause de son impopularité parmi ses locataires et ses voisins. Par une raison contraire, le District d'Oneida, où est le domicile de M. Seymour, est à peu près sûr de lui donner son vote. Il est inutile d'insister sur la réconciliation entre les deux fractions du parti démocrate désignées par les noms de Tammany et Mozart et qui assure, pour la première fois, depuis bien des années, un parfait concert d'action dans la grande métropole Démocratique de l'État. On ne peut donc pas raisonnablement douter, si l'on compte pour quelque chose les considérations auxquelles nous venons de nous livrer, que l'opposition n'emporte New-York par une belle majorité.

## Une lettre de M. Mason.

M. William Boon, secrétaire d'un meeting dernièrement convoqué à Staley Bridge en Angleterre, pour favoriser la reconnaissance de la Confédération du Sud par les puissances étrangères au moyen de pétitions à la reine et au parlement, anglais avait adressé au ministre confédéré à Londres, M. Mason, une lettre sur ce sujet. Celui-ci lui a répondu par la lettre suivante:

Londres, 19 septembre 1862.

Monsieur, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 17 courant, qui m'informe d'un projet d'assemblée de négociants importateurs, qui doit avoir lieu à Staley Bridge, dans le Cheshire, à l'effet de prendre en considération la reconnaissance des États Confédérés d'Amérique, et par laquelle vous me demandez mon opinion sur le résultat qu'aurait une telle mesure.

Comme citoyen de ces États, je ne me sens pas libre de refuser de complaire à votre demande dans les circonstances particulières actuelles, quand peut-être, en tout autre cas, mes opinions pourraient être regardées comme inopportunes.

C'est certainement un principe établi du droit international que lorsqu'une nation nouvelle se forme en un pouvoir séparé et indépendant, les autres nations sont libres, sans donner cause d'offense, de la reconnaître comme telle et de la recevoir sur un pied d'égalité dans la famille des nations; et pour qu'il y ait droit à une telle reconnaissance, il suffit qu'elle ait donné des preuves de stabilité et de permanence dans son nouveau gouvernement, et à la fois de puissance pour se soutenir elle même dans sa nouvelle position.

Dans le cas des États Confédérés, je pense que ces preuves ont été amplement fournies soit par l'administration soit sur les champs de bataille. La Confédération, comme gouvernement organisé, est en pleine activité, depuis dix huit mois; et quant à ses moyens de soutien, sa carrière militaire, contre un ennemi si supérieur en nombre, peut braver le jugement du monde.

Je crois pouvoir regarder comme établi en Europe le jugement que la dissolution de l'Union est fixée et que dans aucun cas, la guerre fût-elle être faite pour l'extermination des États séparés, ces États ne pourront jamais être forcés de rentrer dans l'Union répudiée.

En pareilles circonstances je ne sais jusqu'à quel point les autres gouvernements se croient obligés de reconnaître le fait d'une telle séparation finale et c'est à eux à en décider. Heureusement pour nous, notre peuple s'est montré non seulement confiant en lui-même, mais encore à la hauteur de cette confiance. Nous avons combattu seuls sans le secours de personne, et sans même les sympathies du monde jusqu'à présent. Pour l'avenir nous n'avons pas de craintes et la reconnaissance même dont vous parlez ne nous serait pas d'une grande valeur, à moins qu'elle ne tendît à mettre fin à la guerre, à une guerre que notre ennemi ne pense plus continuer avec espoir et qui remplit l'humanité d'effroi.

La reconnaissance, pour répondre spécialement à vos questions, aurait pour résultat de détruire toute illusion au sujet de l'Union. Aussi longtemps que l'Europe s'abstiendra de prendre cette mesure, aussi longtemps on admettra en Amérique que, suivant le jugement européen, il peut y avoir encore une restauration nationale, et jusque là nos adversaires seront encouragés à persévérer dans leurs attaques contre nous.

En outre, vous savez que la guerre a été commencée et poursuivie dans le but d'étouffer une prétendue révolte. Notre reconnaissance par l'Europe serait comme le [illegible] de [illegible] éclairés que la rébellion, si elle exista jamais, n'existe plus, et qu'à sa place il y a un État séparé, souverain, indépendant, et l'égal de tout autre empire.

Il n'est pas dans l'expérience du monde qu'une guerre si désastreuse dans ses résultats pour ceux qui la font contre les États Confédérés, alors qu'ils ont pu comprendre qu'elle n'était plus conduite contre de prétendus rebelles en armes, mais contre un pouvoir politique égal, reconnu, soit continuée pendant longtemps.

Je suis, très respectueusement,
J. M. Mason.

## Corsaires fédéraux.

Le *Nova Scotian* a publié l'article suivant ainsi qu'une lettre officielle du duc de New Castle relative à la communication officielle qui aurait été faite par le ministre américain, en Angleterre, au gouvernement britannique: cette communication avait pour objet de faire connaître l'intention du président Lincoln de délivrer des lettres de marque à des corsaires. Nous n'avons vu nulle part la reproduction de ce document; néanmoins, comme il semble avoir une authenticité incontestable, nous citons les observations du *Nova Scotian* sur le fait lui même, ainsi que la lettre du duc de New Castle.

Il paraît que les autorités fédérales ont notifié au gouvernement britannique qu'elles délivreront, d'ici à peu de temps, des lettres de marque à des corsaires. Une notice officielle sur ce sujet a été présentée aux gouvernements coloniaux.

Cela semble certainement une mesure bien extraordinaire, à une époque où la presse, favorable au Nord, affirme que la crise est passée, et que la rébellion a reçu le coup de la mort. L'objet de cette mesure ne peut être que de soulager le gouvernement, en encourageant les particuliers à maintenir le blocus à leurs propres risques. Le nombre des vaisseaux confédérés en mer est peu considérable, et le présent acte des autorités fédérales semble viser au delà de la propriété du Sud, et il offre en effet une prime pour la capture des vaisseaux qui essaient de forcer le blocus des ports du Sud. En d'autres termes, c'est un projet dont le but est d'avoir de l'assistance pour vaincre le Sud sans qu'il en coûte rien au gouvernement. On va attendre avec impatience de plus amples détails sur ce projet.

La *Gazette Royale de New Brunswick* contient la dépêche suivante qui a été envoyée au gouverneur de cette province:

Downing street, 1er août 1862.

Monsieur,

J'ai appris par le comte Russell qu'il a reçu du ministre américain, à cette cour, la communication de l'intention du gouvernement des États Unis de délivrer des lettres de marque dans le but d'arrêter les hostilités exercées par les croiseurs du sud contre le commerce des États Unis.

Je crois convenable de porter immédiatement ce fait à votre connaissance, comme pouvant causer de graves inquiétudes au commerce britannique.

J'ai l'honneur, etc.

Newcastle.

Au lieutenant gouverneur Arthur H. Gordon.

## L'incendie du coton et les étrangers.

Les autorités militaires à Mobile ayant fait incendier des cotons appartenant à des Anglais, une réclamation a été transmise à ce sujet au ministre de la Grande Bretagne par le consul anglais. Voici la réponse que M Stuart, chargé d'affaires de cette nation à Washington a faite à cette réclamation:

Washington, 10 août.

Monsieur,

Le gouvernement de Sa Majesté a examiné avec le concours des conseillers légistes de la Couronne, la dépêche de M le consul Bunch, du 12 mai, ainsi que celle de M. Molyneux, du 10 mai, accompagnées de la copie d'une lettre adressée à une maison de commerce, par le secrétaire d'État des soi-disant États Confédérés, relativement à la destruction, en présence de l'ennemi, de parties de cotons possédées par des étrangers. Je suis chargé, en conséquence, par le comte Russell, de vous guider dans les avis que vous aurez à donner au sujet de Sa Majesté, dont la propriété a pu être détruite dans ces États.

L'opinion du gouvernement de Sa Majesté est que les étrangers, propriétaires de coton dans les États du Sud, ne sont pas fondés à se plaindre du gouvernement *de fait* de ces États, si le coton a été détruit de l'aveu de ce gouvernement, et afin de l'empêcher de tomber aux mains des forces ennemies. C'est une des chances auxquelles sont exposés les étrangers qui ont des propriétés dans les pays en état de guerre. Si cependant il arrivait que les États Confédérés obtinssent la position de souveraineté confédérée reconnue, les pertes ainsi souffertes par les étrangers, pourraient être la base raisonnable d'un appel à une considération équitable, de la part du gouvernement ainsi établi, et il serait à désirer que l'on eût, dans cette éventualité, des témoignages authentiques qui prononcent la sincérité des prétendants à la propriété des choses ainsi détruites.

Je suis, monsieur, etc.

Wm. Stuart.

Chargé d'affaires de S. M. B. à Washington.

Un avertissement.—Une lettre de Washington dit que les nouvelles des dernières élections ont causé un grand désappointement et un profond découragement aux amis de l'administration, mais les résultats électoraux sont regardés comme une sorte [illegible] gouvernement pour son hésitation et sa timidité, et lui indiquant que le sabre doit être tiré du fourreau pour ne plus y rentrer qu'à la fin de la guerre ou de la rébellion.

Cette lettre est en parfaite contradiction avec une autre lettre reçue de Washington suivant laquelle McClellan, docile en cela aux ordres du parti républicain, prendrait ses quartiers d'hiver dans le voisinage du Potomac pour ne recommencer les opérations qu'au printemps prochain. On assure que les républicains veulent laisser venir l'échéance de la proclamation d'émancipation, c'est-à-dire le premier janvier 1863, avant de porter les derniers coups aux États Confédérés.

Bruits.— On lit dans le *New York Express* du 23:

On dit que le général Bragg a réussi à tirer du Kentucky quatre mille wagons lourdement chargés de dépouilles prises sur nous pour la plus grande partie, sans compter une quantité innombrable de bêtes à cornes, de moutons et de mulets pris partout. Ce butin est indépendant des immenses troupeaux qui avaient été précédemment emmenés par les rebelles, du Kentucky dans les gorges de l'Est Tennessee.

Chemins de fer de l'Ouest.—A peu d'exceptions près, les affaires de nos principaux chemins de fer, de ceux surtout qui pénètrent dans les régions à céréales de l'Ouest, ont largement dépassé celles des mois correspondants de l'été de 1861. Dans quelques cas le montant des recettes s'est élevé à un surplus de 25, de 30 et même de 40 p. 0/0. On se plaint généralement du manque de matériel pour le roulage et il faudra augmenter de beaucoup le nombre des wagons et des locomotives pour faire face aux besoins du service. (*Chicago Times*)

Guerillas dans le Missouri.—Une dépêche du 18 dit que les guérillas se sont [illegible] force considérable à Little River, près de New Madrid, où ils ont un camp d'instruction. Le colonel Jeffries les commande.

Décision à l'égard des shinplasters.—Albany, 21 octobre—Un arrêt de la Cour des États-Unis, rendu aujourd'hui, déclare que la loi du Congrès fédéral qui prohibe l'émission des "shinplasters" dans les [illegible] est inconstitutionnelle.

Opérations d'un croiseur confédéré.—Une lettre de Fayal du 6 septembre, dit que le baleinier "*Estelle Robinson*" est arrivé le 14 dans les eaux de Flores pour y chercher protection et que, le 8 ou le 9, un vapeur confédéré avait brûlé sept baleiniers et la goélette *Starlight* et, le 15, le *Susan*, avec un chargement de charbon. Des mesures furent aussitôt prises pour le débarquement d'une partie de la cargaison du brick *Estelle Robinson* qui devait le soir même se rendre à Flores pour obtenir des informations positives et pour soulager les infortunés en leur faisant savoir qu'on s'occuperait d'eux.

## CHRONIQUE LOCALE.

Le vol des $100,000.—Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que Patrick Egan s'était évadé, J. Pfroog et Patrick Siger et lui ont été arrêtés sous prévention d'avoir trempé dans le vol.

Pfroog a été arrêté à Carollton, Egan dans la maison qu'il habite, dans la rue Baronne, avec sa femme ou sa maîtresse; on ne dit pas où la police a découvert Siger. Une partie du contenu du coffre fort a été trouvé chez Pfroog. Nous ignorons si ce dernier est le même individu dont nous avons mentionné l'arrestation, mais les initiales sont les mêmes. Lorsqu'on apprit que la police entrait chez Egan, la foule s'assembla autour de la maison, la femme de l'accusé eût des soupçons, elle enleva une malle qu'elle alla déposer chez Henry Hand et Mme Margaret Hand, dans la maison No 204, rue Baronne. Les agents en furent informés, ils entrèrent chez les Hand et, ouvrant la malle, y trouvèrent toute l'argenterie que renfermait le coffre fort. Ils s'en emparèrent et emmenèrent prisonniers Monsieur et Madame Hand.

Un des spectateurs dit qu'on a découvert en outre une quantité de pièces d'or chez Egan, mais nous ne pouvons assurer que ce détail soit exact. Ce spectateur ajoute qu'il a vu un officier sortir de la maison, tenant à la main un mouchoir dans lequel il y avait de l'or. Quoi qu'il en soit, il est à espérer que la plus grande partie de ce qui a été volé sera bientôt rendue au propriétaire.

Nous ne savons pas encore qui a mis la police sur les traces des voleurs, mais nous sommes portés à croire, d'après ce que nous en avons entendu dire, que ce sont les nègres du voisinage et leurs connaissances qui ont donné les informations. Le lieutenant Deane, du Quatrième District, et l'officier spécial Gallagher ont fait preuve de beaucoup de zèle et d'habileté dans cette circonstance difficile.

Après que les accusés eurent été arrêtés, que les articles eurent été déposés en lieu sûr, dans le Quatrième District, on trouva un petit garçon et une petite fille couchés sur l'escalier de la maison d'Egan; c'étaient les enfants de ce dernier. Ils avaient été abandonnés sans protection.

Le monsieur qui les avait questionnés et s'intéressait à eux, demanda aux voisins pourquoi ils n'avaient pas pris soin des pauvres petits êtres: les voisins répondirent qu'ils craignaient qu'on ne les soupçonnât d'avoir eu des rapports avec Egan. Les enfants ont été amenés au corps de garde du 1er district, puis de là au poste de ce district où le père est détenu.

Tels sont les détails que nous avons pu recueillir jusqu'ici; ils sont assez complets et probablement plus exacts que ceux que nous pensons pouvoir donner à nos lecteurs quand le Prévôt s'occupera de ce vol important.

Larcin—Wm Frank a été arrêté à l'encoignure des rues Champs Elysées et Bons Enfants.

Il est accusé d'avoir volé une pièce de calico au préjudice de M. Charles Léon.

Commission militaire.—La commission militaire a repris l'affaire Ellis, hier matin.— Aucun des témoignages n'implique Harrison. Les témoins ont déclaré qu'on l'avait envoyé chercher pendant le jugement, mais qu'il ne s'était pas présenté dans la salle.

Il a été établi que Heron, un des inculpés, appartenait à une société dont le but était d'empêcher qu'on employât quiconque n'était pas du Sud; qu'il avait demandé au capitaine Holden de venir témoigner contre Ellis comme abolitioniste et qu'il avait cessé de fréquenter Holden parce que ce dernier s'y était refusé.— Il a été prouvé que Loomis avait avoué qu'il était un de ceux qui avaient assisté au jugement et que c'était Burnett qui avait employé Ellis.— La poursuite n'a qu'un témoin de plus à faire entendre; la défense en fera entendre un grand nombre.

Cour Prévotale.—La Cour n'a pas été ouverte hier par suite de l'indisposition du juge Bell et de l'absence du lieutenant colonel Kinsman.

Accusations.— George Vogelsanzer, arrêté dans la rue Girod, est accusé d'avoir tenu des propos séditieux, assailli le plaignant et débité de la boisson à des soldats. L'accusation est portée par Thos. Kenny, soldat de la compagnie H du 9e régiment du Connecticut.

—Matthew Shaw a été arrêté hier, à la demande de John E. Woods, qui l'accuse d'avoir violé une ordonnance de la ville en transportant des personnes sur l'autre rive du fleuve.

—Joseph Chappel a été arrêté dans le Premier District, sous prévention d'avoir assailli l'enfant de Catherine Sanchez.

Enquêtes—M. Beach a tenu, hier, trois enquêtes de plus—

Dans la rue Toulouse, No 47, sur le corps d'Afred, esclave de M. F. Perret de cette ville. Verdict, dysenterie. Afred est né en Virginie et avait vingt-un ans.

—Dans la rue Victoire, No 438, sur le corps de Joseph, esclave de M. Louis Labranche. Verdict, maladie de cœur. Il est né à St Domingue et était âgé de cinquante-sept ans.

—Dans la rue Gaienné, No 166, sur le cadavre de Morris Moore, irlandais, âgé de quarante-huit ans. Verdict, rhumatisme.

—La quatrième enquête a été tenue sur le corps d'André Ventfocourt qui est mort subitement dans la rue Marigny, No 171. Le jury n'a pas encore présenté de verdict.

Insultes—J. N. Feeny a été arrêté, hier, dans le Premier District.

John Lawlor, soldat de la compagnie A. du 9e régiment du Connecticut l'accuse de l'avoir insulté tandis qu'il montait la garde.

Mortalité.—Le Dr. A W. Smyth, secrétaire du Bureau de Santé, a eu l'obligeance de nous transmettre le tableau suivant de la mortalité pour la semaine expirée dimanche dernier, 2 du courant, à 6 heures du matin.

*Maladies*—Apoplexie, 4, bronchite, 5, cancer à la matrice, 2, cholera morbus, 2, congestion cérébrale, 2, consomption, 24, convulsions, enfants, 4, croup, 3, faiblesse, 3, delirium tremens, 1, diarrhée, 42, diptherie, 1, hydropisie, 4, noyé, 1; dysenterie, 7, éclampsie, 2, entérite, 2, fièvre congestive, 5, fièvre pernicieuse, 5, fièvre intermittente, 3, fièvre typhoïde, 4, gastrite, 2, hémorrhagie, maladie de cœur, 1, coqueluche, 2, marasme, enfant, 7, méningite, 2, vieillesse, 3, paralysie, 1, pneumonie, 7, rhumatismes, 1, mort-né 12, dentition, 6, tétanos, 5, non déclaré, 5. Total, 154—30 de plus que la semaine précédente.

*Conditions*.— Adultes, sexe masculin, 48, adultes, sexe féminin, 23, enfants, sexe masculin, 18 enfants, sexe féminin 21, couleur, sexe masculin, 26, couleur sexe féminin, 11.

*Ages*.—Au-dessous de 1 an, 41; de 1 à 5 ans, 13; de 5 à 10 ans, 7, de 10 à 15 ans, 4; de 15 à 20 ans, 7; de 25 à 30 ans, 11; de 30 à 40 ans, 23; de 40 à 50 ans, 11; de 50 à 60 ans, 9, de 60 à 70 ans, 3; de 70 à 80 ans, 1, de 80 à 90 ans, 3, non déclarés, 20.

*Lieux de naissance*.—Angleterre, 2; France, 6; Allemagne, 9, Irlande, 17, Espagne, 2, non déclarés, 36.

## EDITION D'HIER SOIR.

Incendie de pont.—Nous sommes informé, par une correspondance venue du camp du général Weitzel, que l'ennemi a brûlé le pont du chemin de fer sur le Bayou des Allemands, afin d'empêcher le service des chars. On nous assure encore que, mardi 28 octobre, ils ont détruit le pont sur le Bayou Lafourche. (*Daily Delta*).

Mouvements du général Price.— Une dépêche au *Missouri Republican* du 18 octobre dit:

Le général Price rassemble de nouveau une armée à Holly Springs, dans le but de se porter sur un point au Nord. Que ce point soit Bolivar, Corinth ou Jackson, il est certain qu'on lui fera une chaude réception. Les rebelles comptent déjà 20,000 hommes.

## Deux lettres de Beauregard.

La seconde lettre de Beauregard, de date plus récente que la première est adressée à l'adjudant-général Cooper.

Mobile, Alabama, 5 septembre.

Général,

Dans la supposition que, lorsque ma santé sera rétablie, je reprendrai le commandement du département No 2, j'ai préparé, pendant mon séjour à Bladen, dans l'Alabama, un plan d'opérations à exécuter dans le Tennessee et le Kentucky, basé sur la connaissance que je possède de cette partie du théâtre de la guerre. J'apprends que mes justes espérances ne se réaliseront pas, et j'ai l'honneur de communiquer le susdit plan au département de la guerre, espérant qu'il pourra être utile à nos armes et à notre cause. Je l'ai également envoyé, le 2 courant, au général Bragg.

En regardant sur la carte, on verra que les troupes qui opèrent dans cette partie du pays, seront séparées d'abord par la rivière le Tennessee, et ensuite par celle ci et le Cumberland, aussi ne pourront elles se donner secours mutuellement, n'étant pas pourvues de pontons; mais leurs opérations dépendront de, ou auront plus ou moins de rapport les unes avec les autres. Je parlerai en premier lieu des opérations dans le Tennessee de l'Est et ensuite de celles de l'Ouest.

D'abord, nous devons prendre comme buts, premièrement Louisville, deuxièmement Cincinnati. La question est de savoir comment nous pourrons les atteindre en partant de Chattanooga, Buell étant à Auntsville, ainsi que Stevenson. Il est évident qu'il a l'avantage de posséder deux bases d'opérations, les rivières Cumberland et Tennessee, et que si nous nous avançons vers ces deux villes sans nous débarrasser de lui, nos lignes de communication avec Chattanooga seront en danger.

Aussi il faut, ou lui donner bataille, ou bien le forcer à battre en retraite devant nous.

S'il se retire sur Nashville (ainsi que les journaux le rapportent), nous nous avancerons vers Louisville, mais, s'il se risque à Florence ou à Savannah pour joindre ses troupes à celles de Rosencranz et de Grant, il faut que nous concentrions un nombre suffisant de nos hommes afin de commander les rivières Cumberland et Tennessee, autrement l'ennemi, afin de couper nos communications, dès que ces rivières seront plus hautes, enverra des canonnières et des transports.

Les meilleures positions pour ces fortifications sont à une quarantaine de milles au-dessous des forts Donelson et Henry, non loin d'Eddyville, où les deux rivières sont à un mille et demi l'une de l'autre. On m'a appris qu'il se trouvait à cet endroit un monticule de terrain, où il serait facile de construire un fort pour une garnison de 2,500 à 3,000 hommes, lesquels (avec des provisions et des munitions suffisantes), pourraient tenir tête à une grande armée. Sous les canons de ce fort, on construirait au bord de la rivière, une série de batteries armées de canons du plus gros calibre (de 8, 9 et 10 pouces, et des pièces rayées); ces batteries seraient en mesure d'enlever tout obstacle dans n'importe laquelle de ces deux rivières.

Lorsque Louisville sera en notre pouvoir, j'y ferai construire des fortifications pour protéger la rivière Ohio et le canal, et je ferai détruire ce dernier aussi vite que possible, et si complètement, que les voyageurs futurs pourront à peine en reconnaître les traces. Cet acte ferait pièce au vandalisme des Yankees qui ont essayé d'obstruer à jamais les rades de Charleston et de Savannah.

Je pense qu'un détachement de notre armée pourrait prendre Louisville, pendant que la partie principale marcherait sur Cincinnati; mais, si nous pouvions obtenir une quantité suffisante de bateaux, ce serait plus court de remonter, au moyen de ces bateaux la rivière Ohio. Afin de protéger Cincinnati, je ferais construire une grande forteresse, bien armée, à Covington.

Maintenant, pour passer aux opérations dans le Tennessee de l'ouest. Là, on devrait viser à en chasser l'ennemi, et à reprendre possession de la rivière Mississippi pour atteindre le but que je me propose.

Je concentrerais rapidement à Grand Junction l'armée de Price, ainsi que toutes les troupes dont Van Dorn pourrait se passer à Vicksburg. De là, je ferais une marche forcée sur Fort Pillow, dont on pourrait prendre possession sans essuyer de grandes pertes. Il est évident qu'alors les troupes à Memphis et à la rivière Yazoo seraient coupées de leurs communications par la rivière avec le Nord, et elles seraient forcées de se rendre ou de traverser, sans ressources, dans l'Arkansas, où le général Holmes aurait soin d'elles. Du Fort Pillow, j'obligerais les forces qui sont à Corinth et à Jackson dans le Tennessee, à battre en retraite sur Humboldt et Columbus, où leurs lignes de communications seraient coupées. Nous les poursuivrions alors vigoureusement, au-delà du Mississipi, à Columbus, ou au-delà de l'Ohio, à Paducah.

Nous forcerions alors l'ennemi à évacuer l'État du Mississippi et l'Ouest du Tennessee, sans perdre plus de quelques cents hommes. Le général Price serait envoyé également dans le Missouri pour prêter secours à ses amis; sa présence seule vaudrait une armée pour la confédération.

L'armement et les munitions des travaux de défense dont j'ai parlé, devront être réunis au plus vite, à Meridian et à Chattanooga.

Voilà les opérations que je ferais, avec les modifications, que les circonstances pourraient exiger, si le président s'était résolu à me rappeler au commandement de l'armée, que le général Bragg et moi, nous avions formée, et que je n'ai quittée que pour rétablir ma santé perdue, pendant qu'on pouvait se passer de moi, et jusqu'à ce que l'on m'eût appris que l'armée était prête à attaquer.

Espérant que ces plans pourront réussir.

Croyez moi votre très obéissant serviteur,

G. T. Beauregard,
Général de la confédération.

Expéditions—Les prochains steamers attendus de New York sont le *Roanoke* et le *Parkersburg*, qui ont dû partir le 29 pour ce port.

Elections—Des élections d'État ont lieu aujourd'hui dans le Massachusetts, New York, New Jersey, Illinois et Michigan. On a grand espoir au Nord que l'esprit conservateur dominera. Nous publierons demain matin un article du *World* où il est démontré que les mêmes causes qui ont agi sur les opérations électorales de quelques grands États, auront, sans nul doute, le même effet dans les autres. Nous attendons donc avec confiance les retours électoraux des États désignés ci-dessus et particulièrement ceux de l'État de New York.

Batimens de guerre anglais à Hampton Roads—La frégate anglaise *Racer* est entrée hier dans la rade de Hampton et a jeté l'ancre au dessous de la forteresse et est repartie à 7 heures ce matin. A peu près, vers la même heure, un autre batiment de guerre anglais, le *Rebel*, est venu mouiller en face de la forteresse. (*Washington Star*.)

Arrivage à N. York.—Le vaisseau de ligne français, *Masséna*, commandant Hilot d'Orsay est arrivé de la Vera Cruz le 15 à N. York. Ce batiment porte 4000 tonneaux, 70 canons, et a une force motrice de 800 chevaux avec un équipage de 1000 hommes.

La situation financière au Nord—Un journal de New York du 21 octobre fait les réflexions suivantes:

L'opinion publique commence à se préoccuper du tableau de la situation financière que M. Chase aura à mettre sous les yeux du Congrès et surtout des mesures qu'il proposera pour faire face aux besoins du trésor. Quelques uns considèrent comme inévitable une nouvelle émission de papier monnaie; d'autres pensent que l'administration aura reconnu la nécessité de faire les billets du Trésor recevables à la douane. Une dépêche adressée de Washington à l'*Evening Post* prête à M. Chase l'intention d'insister pour que les banques soient obligées de confondre leur émission avec celle du gouvernement fédéral. Ce dernier point nous semble ne pouvoir faire doute.

La Nouvelle Orléans—Un journal français de New York termine un article consacré à la situation de la Nouvelle Orléans par les réflexions suivantes:

M. Lincoln et M. Seward ne doivent point perdre de vue d'ailleurs qu'il y a à la Nouvelle-Orléans soixante mille étrangers, dont vingt mille français. Déjà deux de nos compatriotes—M. Abadie et M. Coulon—ont été l'objet d'attaques brutales de la part des nègres. Les plaintes portées par notre consul en raison de ces faits doivent être à l'heure où nous écrivons arrivées au département d'État. C'est un premier avertissement qui mérite attention, car il indique que les malheurs irréparables qui semblent se préparer à la Nouvelle Orléans se compliqueraient infailliblement de graves difficultés internationales.

Rumeur.—Le *N. York Post* du 23 dit que le bruit court que les rebelles ont paru à Centreville au nombre de 50,000 hommes et qu'on regardait comme probable, d'après des avis reçus, que le corps principal de l'armée de Lee s'avançait de Winchester dans la direction de Warrenton. Un rapport disait aussi que la cavalerie ennemie marche en force sur Upton's Mill par la route de Leesburg.

Honneurs—Félicitations— Le *Cincinnati Enquirer* [illegible] beaucoup de la majorité obtenue par les démocrates de l'Ohio et plus spécialement par les démocrates du comté d'Hamilton, où se trouve Cincinnati.

Un réveil inattendu.— La *Providence Post* dit que l'élection a fait revenir les abolitionistes comme d'un rêve. Il est possible, pense, dit ce journal, que le peuple électoral de trois grands États soit composé de traîtres.

Une prise.—Nous apprenons que le steamer des États Unis *Connecticut*, a capturé, jeudi, 30 octobre, à quarante milles à l'est de la Passe Sabine, le brick *Hermosa*, expédié de la Havane pour un port du Sud, avec une cargaison assortie de liqueurs, de quinine, de souliers valant, dit-on, $75,000. Un équipage de prise a été mis à bord de l'*Hermosa* et ce navire de contrebande a été envoyé à Key West. (*Daily Delta*)

### AFFAIRES DANS L'OUEST DE LA VIRGINIE

Les rebelles ont abandonné toute la vallée et on n'en voit plus à l'Ouest de Gauley. On disait que Loring avait reçu de Lee l'ordre de se rendre avec toutes ses troupes à Winchester, Virginie. Les sécessionistes prétendent que Lee concentrait sur ce point tous les corps disponibles afin d'écraser McClellan et d'envahir ensuite la Pennsylvanie et l'Ohio.

L'incursion des rebelles dans la vallée de la Kanawha a eu tout le succès qu'on avait espéré. On estime qu'ils ont emporté au moins 200,000 sacs de sel, approvisionnement très suffisant pour tous les besoins de l'armée confédérée pendant longtemps.

Le général Cox fait des préparatifs pour la campagne prochaine. Les troupes sont continuellement en mouvement et tout annonce de prochaines opérations dans la vallée de la Kanawha. La brigade du Colonel Siber s'est avancée jusqu'à Ten Mile Creek. Elle est occupée en ce moment à construire un pont sur le cours d'eau. (*Commercial Advertiser* du 22.)

## L'Illinois et les nègres.

Un journal du Nord fait les réflexions suivantes sur le sentiment du peuple de l'Illinois, l'État de M. Lincoln, à l'égard des nègres:

S'il y a des abolitionistes dans l'Illinois, on ne peut pas dire que ce soit par négrophilie, aucun État ne s'est montré plus inhospitalier à l'égard des noirs, aucun n'a exprimé une indignation avec plus d'âpreté et de persistance quand M Stanton ayant autorisé les généraux du Sud Ouest à envoyer dans l'Illinois les nègres fugitifs qui encombrent leurs camps et qu'ils ne peuvent plus garder, toutes les villes de l'État ont tenu des meetings monstres pour protester contre cette autorisation. Les ouvriers blancs se révoltent d'avance contre l'humiliation de la concurrence du travail noir, et surtout contre la diminution de salaire qui en serait la suite. "Partager le travail avec d'ignobles nègres! s'écrie un ardent orateur de Pittsfield, c'est en avilir la dignité!" "Nous imposer le contact des Africains! dit un autre à Broadwell, c'est violer notre pudeur c'est un grossier et flagrant outrage à la souveraineté de l'État, c'est afficher le dernier mépris pour les vœux de notre population, c'est nous dégrader!"

Les résolutions les plus formelles, contre la mesure de M. Stanton ont été prises dans les divers meetings, et M Yates, gouverneur de l'État, républicain, est vivement sollicité de s'opposer à son exécution, par voie de conciliation s'il est possible, *par la force* s'il est nécessaire. Il est requis d'empêcher d'indignes noirs d'envahir l'État pour nuire aux blancs. Les signataires des résolutions engagent leurs vies à les soutenir, et tous ceux qui donneront la moindre assistance aux nègres dans l'État sont menacés de châtiments sommaires.

### RESSOURCES DU SUD.

On lit dans une lettre de Halifax:

Nous avons eu récemment dans notre port nombre de grands steamers venant du Sud, chargés de coton, et en relâche ici pour prendre du charbon. Plusieurs sont déjà arrivés en Angleterre, et y ont fait de grandes fortunes. Le dernier, le *Lloyd* portait 3000 balles de coton, qui lui ont coûté $50 par balle, au Sud, et qui ont été vendues à Liverpool à raison de $250, ce qui a donné un profit net de *six cent mille dollars*, payée en trois mois;—sans compter le produit de chargement de Liverpool à Charleston qui se composait de 100 tonnes de poudre à canon à l'épreuve de l'eau, 52,000 carabines anglaises, 5 canons de cent, 50,000 paires de couvertures militaires, autant de paires de bottes ou souliers, et pour 8,000 livres sterling d'excellents médicaments anglais destinés à l'armée du Sud.

Le tout a été payé en une traite à 60 jours sur Baring Brother & Co., comme ont été payées beaucoup d'autres cargaisons, le gouvernement confédéré ayant dans cette maison des sommes énormes, placées longtemps avant le commencement de la guerre.

Les journaux de Mobile disent qu'une étendue de terre en Georgie, dans l'Alabama, et dans d'autres localités du Sud, où on cultivait habituellement du coton, a produit cette année 190 millions de boisseaux du meilleur blé du monde, et bien plus encore de maïs.

## Une intervention hypothétique.

Une lettre adressée de Paris à l'*Observateur* d'Anvers, journal de Belgique, contient le passage suivant:

Une lettre de New York, adressée à une maison de commerce du Havre, assure que, dans le cas où les Confédérés succomberaient dans la lutte qu'ils soutiennent depuis deux ans, une intervention officieuse de quelques puissances européennes s'interposerait, en vue d'arrêter l'effusion du sang et les représailles du parti vainqueur. S'il en était ainsi, les représentants de la France aux États Unis seraient à même, plus que personne, de remplir cette mission d'humanité.

La France est représentée, à Washington, par M le baron Mercier, ministre plénipotentiaire, et à New York par M. de Montholon, consul-général.

Le baron Mercier est un de nos plus jeunes ministres plénipotentiaires et le poste qu'il occupe en ce moment, est un des plus difficiles que le gouvernement puisse confier à un diplomate. Un ardent patriotisme allié à une bienveillance générale pour les étrangers, à une facilité extrême pour comprendre leurs idées et leurs mœurs, une sociabilité toute française qui se traduit vis-à-vis des ministres américains par des rapports pleins de confiance et de cordialité, beaucoup d'intelligence, d'esprit et de gaîté, voilà le caractère du baron Mercier.

M. de Montholon est un homme qui a connu de mauvais jours et qui les a supportés avec un grand courage; c'est un esprit charmant, très gai même sous le masque sérieux et triste. Il n'est pas possible de trouver un meilleur cœur, une disposition plus infatigable, plus désintéressée à rendre service à autrui.

Il connaît les Américains mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes, ainsi qu'il arrive à tous les étrangers intelligents qui veulent se donner la peine d'étudier les affaires et les mœurs des autres peuples.

Le procès Crépin—Personne n'a oublié les curieux débats de l'affaire Crépin, à la suite desquels les époux Favre et Chorel ont été condamnés. Ce sont les révélations de Chorel qui constituaient le principal élément de l'accusation. Depuis la condamnation, cet accusé a retiré complètement les révélations qu'il avait faites, ce qui contribue à ajouter un grand intérêt aux débats qui se sont ouverts le 6 octobre devant la Cour de Cassation, par suite du pourvoi interjeté par les accusés.

Précautions militaires au Canada—On lit dans plusieurs journaux du Canada:

L'Angleterre vient d'envoyer au Canada une quantité immense d'approvisionnements militaires, carabines &c, ce qui prouve qu'elle a l'intention d'armer ses colonies et de les défendre.

Le steamer *Saint Andrew*, qui est arrivé à Québec la semaine dernière, a aussi apporté beaucoup de matériel de guerre.

## FEUILLETON.

# LE COMTE FEDOR.

IV.

Trois semaines s'écoulèrent assez paisiblement. Un jour ma mère reçut la visite d'une grande dame attachée à la cour impériale et elle eut avec elle un entretien particulier. On ne me communiqua absolument rien de cet entretien, ce qui éveilla mon inquiétude. Je voulus tenter quelques questions, car les visites mystérieuses se renouvelaient. Ma mère me paraissait très préoccupée et le médecin déclara que la malade avait des redoublements de fièvre qui pouvaient aggraver son état. J'eus une explication sérieuse et j'appris qu'il était question pour moi d'un mariage auquel l'empereur lui-même prenait l'intérêt le plus vif. Bientôt je vis arriver chez ma mère les plus grands seigneurs et les dames les plus haut placées de l'aristocratie russe. Je fus moi même l'objet des prévenances les plus aimables; je devins presque subitement l'homme le plus recherché, le plus à la mode. On me trouva des qualités extraordinaires et dont certainement je ne m'étais jamais douté. Quel motif, pouvait avoir ce changement de la société presque tout entière en ma faveur? Je le devinai en me rappelant tout ce que l'on m'avait dit au sujet du caractère constitutionnel de la noblesse russe dont l'adulation est sans bornes pour le souverain et ses moindres désirs. L'empereur avait daigné parler avec intérêt de ma personne et il voyait avec plaisir le projet d'un très riche mariage pour moi dont lui avaient parlé des amies de ma mère. En effet, des ouvertures me furent faites, on me proposait la main d'une noble dame veuve d'un premier mari et possédant elle-même une des plus grandes fortunes de l'empire. La proposition venait de personnages éminents, et ma mère en éprouvait tant de joie que déjà sa santé commençait à s'améliorer sensiblement.

J'étais entouré, fêté, accueilli partout avec une grâce et même un enthousiasme qui m'étonnaient au dernier degré, mais qui faisaient naître en moi, il faut l'avouer aussi, des émotions et des sentiments jusque là inconnus de moi-même. Mon cœur, toutes mes aspirations tendaient encore vers Paris et Lucy; mais le poison subtil de l'orgueil et de la tentation des richesses commençait déjà, à mon insu, à s'infiltrer dans mes veines. Oh! qu'il soit rayé de ma vie, qu'il soit maudit le jour où, pour la première fois j'hésitai entre une fortune énorme et le souvenir de Lucy! J'ai promis de tout dire, quelle que soit la honte attachée à ces aveux.

La femme dont on me proposait la main était d'une noble maison; elle passait pour avoir un esprit des plus distingués et un charme inexprimable. Elle avait vingt six ans à peine, disait-on, mais un jour de bal je ne sais quelle bonne fée lui enlevait six ou sept années de son âge—Sans être belle, elle était ravissante, [illegible] du grand monde! Sa fortune était d'une opulence princière, elle disposait de douze millions de capital. Malheureux que nous sommes! pour nous enivrer d'un parfum vénéneux et qui tuerait notre âme si elle n'était immortelle.

On me présenta à la noble femme qu'on me destinait. Son regard m'étonna [illegible] paraître effrayer, il était d'une fascination sensible. Je voulus braver ces yeux, ils m'attirèrent dans leur fascination et [illegible]. Dès ce moment je [illegible].

La comtesse Imperia de W..... était veuve depuis trois ans. Son mari, qui avait [illegible] d'une manière tragique [illegible].

[illegible]

Quant à moi, j'avais attaché à ma personne un excellent valet de chambre français et un pauvre espagnol de grand mérite, nommé Elio. L'un et l'autre m'étaient dévoués, et l'un et l'autre, dès les premiers jours, [illegible] de l'antipathie à la femme [illegible].

Six semaines s'étaient écoulées. Je ne sais en vérité quel genre de passion m'inspirait Imperia. Mon amour pour elle tenait beaucoup de la fascination. Je crois que mon cœur n'y était pour rien; elle me dominait par une puissance magnétique comme un dompteur domine un lion. Mais une situation pareille ne pouvait durer longtemps. Un incident, dont je ne puis me rappeler la cause, amena une assez vive discussion entre Imperia et moi. Je cédai à des mouvements de colère, [illegible] je crus rencontrer une barre de fer. Depuis ce moment-là, je me mis en garde contre les volontés de cette femme dangereuse, et je compris qu'il fallait la dominer ou vivre dans une servitude avilissante.

Impéria avait pour son service particulier plusieurs femmes et deux ou trois domestiques sûrs qui me déplaisaient. Elle [illegible] elle persista à les garder auprès de sa personne. J'avais cru remarquer entre autres certaines prédilections de sa part pour une femme de chambre, Grecque d'origine, nommée Théodora, et pour un jeune Tartare remplissant l'emploi de piqueur. C'était un beau garçon de vingt deux ans environ et qui paraissait fort épris de Théodora. On le nommait Yacoub. Ce renégat avait abjuré l'islamisme pour la religion grecque, par des motifs de cupidité. Il était d'une adresse étonnante à tous les exercices, excellent écuyer et tireur des plus habiles, du reste, très agile, vigoureux et doué d'un beau coup d'intrépidité. Son obéissance pour [illegible]. Il se serait jeté dans les flammes pour elle. Quant à moi, il paraissait me redouter beaucoup, il m'évitait et jamais son regard n'avait pu rencontrer le mien sans un embarras très prononcé. Plusieurs fois j'avais conseillé à Impéria moins de condescendance pour ce domestique qui, du reste, était assez mal famé dans le pays et fort détesté de ses camarades. Elle n'accueillit mes conseils qu'avec des sourires étranges et ne parut jamais les accepter.

Mon valet de chambre et Elio, qui m'étaient sincèrement dévoués, ne cessaient de me prévenir qu'il fallait me défier de ce Yacoub et de Mlle Théodora, qui passaient pour être les favoris et les espions de madame. Elio me prit un jour à part et me déclara avec toute la loyauté d'un Castillan, qu'il était convaincu, si on n'y prenait garde, que le renégat ferait quelque mauvais coup. Je promis de veiller sévèrement sur ce drôle. Quelques jours après, mon brave Elio me dit, avec un tremblement nerveux qui ressemblait à une colère concentrée, qu'ayant surpris par hasard Yacoub avec une femme dans le parc, celle-ci s'était dérobée sans avoir pu être reconnue et que le renégat avait tiré un couteau comme s'il eût voulu se débarrasser d'un témoin. Elio avait alors marché sur lui, d'un coup et lui avait arraché l'arme des mains. Le Tartare avait poussé un rugissement et s'était enfui.

—Voici le couteau, ajouta Elio en me le livrant.

*A Continuer.*

## BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS, *Mardi soir, 4 novembre* 1862.

Le marché aux farines et aux provisions n'a pas été plus animé qu'hier; le stock diminue et les prix sont les mêmes. Il est encore arrivé du sucre et de la mélasse aujourd'hui, mais les prix s'en élèvent des acheteurs, et les ventes qui ont eu lieu aujourd'hui n'auraient pas été fortes sans les concessions des détenteurs.

Les prix du fret pour les ports du Nord sont faibles, mais il ne se fait encore rien parce qu'il y a trop peu de sucre et de mélasse sur place.

SUCRE—Marché calme et prix très irréguliers. Il s'est vendu environ 325 boucauts, en beaucoup de lots, à 4 @ 5¾ cts le fond de citerne de qualité inférieure à choix,—à 10½ le strictement prime—à 11 cts le strictement choix et 9¾ cts le bon fair à fully fair.

MELASSE—Aucune transaction de mélasse de première main. Un lot de mélasse nouvelle de seconde main s'est vendu à 70 cts.

FARINE—Il s'est vendu, à l'amiable, de petits lots à $6 25 la superfine [illegible] et $10 75 l'extra. Le bon extra se détaille à $12 50 @ $[illegible].

GRAISSE—La prime en baril se détaille à 19 cts la livre.

BACON—Les épaules se détaillent à 9 @ 10 cts, les plats côtes désossés à 10 cts, et les jambons fumés au sucre à 15 @ 16 cts la livre.

CAFÉ—Stock est énormément faible et presque entièrement en seconde main. Détail, 45 @ 50 cts la livre.

WHISKEY—Le whisky fait de rhum de la Louisiane se détaille à $1 50 @ $1 60 et le whisky fait de graine à $1 55 cts le gallon.

FOURRAGE—Détail. $1 10 l'avoine, $1 12½, le bon [illegible], son, $7 50 les 100 livres; foin, $70 le tonneau.

—Ventes à l'encan, aujourd'hui 360 boisseaux et [illegible] [illegible]

—Exporté 1,132 douves et 6 barils mélasse.

## MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 5 novembre 1862.

Arrivés hier, 73 bœufs, 25 cochons et [illegible] veaux— Stock [illegible], 96 bœufs, et [illegible]—Stock à vendre 175 bœufs, 70 cochons et 246 veaux.

| | |
|---|---|
| Bœufs, 1re qualité, par livre, net | 23 cts |
| 2e [illegible] | 25 |
| 3e [illegible] | 20 |
| Cochons, par 100 livres gr. | $5 @ 7 cts |
| Veaux, 1re qualité, par tête | $[illegible] |
| [illegible] | $[illegible] |
| Vaches à lait, par tête | $[illegible] |
| Moutons, 1re qualité, par tête | $15 |

## LISTE MARITIME.

**Port de la Nouvelle-Orléans.**

ARRIVÉS.

Boston—Parti barque Nirvana—27 jours, [illegible]

[illegible]

PRODUITS REÇUS.

De la Côte—Par la goélette Leonard—41 barils mélasse, [illegible] W. L. Robinson.

[illegible]

**POUR LA HAVANE.**

Le magnifique steamer espagnol PÁJARO DEL OCÉANO, capitaine Arriaga, partira pour la Havane DIMANCHE prochain 9 novembre, à 8 heures du matin—Beaux emménagements pour les passagers de première classe et de seconde classe. Pour fret et passage, s'adresser à PUIG FRERES, rue de la Douane, No 27. 5 nov—4t

**PARA LA HABANA.**

El magnífico vapor español PÁJARO DEL OCÉANO, saldrá para la Habana el domingo 9 de este mes. [illegible] pasajeros de primera y segunda [illegible]. Para flete y pasage dirijirse a PUIG HERMANOS, 27, calle Aduana. 4 nov—4t

**POUR LA HAVANE.**

Le steamer espagnol CUBA, capitaine J. R. Burguedo, partira pour ce port du débarcadère des steamers, au pied de la rue St. Joseph, JEUDI 6 courant, à 4 heures P. M. Il peut encore recevoir quelques passagers de chambre. EVENSAN BROS agents, Rue de la Commune, No 116. 4 nov—3f

**POUR NEW YORK.**

Jour de départ MERCREDI, 12 du courant. Le magnifique steamer ROANOKE, [illegible] capitaine John Thompson, partira le 12 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à WARNEKEN & CO., Rue de l'Union, No 41. 4 nov—

**POUR VERA CRUZ.**

La goélette mexicaine ANNA, capitaine Hensel, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira positivement JEUDI 6 du courant. Pour balance de fret, et passage, s'adresser à B. HERNANDEZ & CO, 125, Vieille Levée. 3 nov—1

**AVIS.**

**JOSEPH COUVILLIER,**
*NOTAIRE PUBLIC,*
A maintenant son étude au No 80, Passage de la Bourse, Entre les rues Conti et Bienville. 1nov—3f—1pe.

**A VENDRE.**

200 barils FARINE Saw Mills, St. L.

**A vendre.**

200 barils farine, Saw Mills St Louis.
150 " " Ex. Gall Mills.
100 " " Hershmans
100 " " Valley Mills.
100 " " Evenston, la meilleure qualité.
200 " " marques assorties.
150 barils porc mess.
150 balles foin.
250 barils neufs à mélasse.
20 boucauts épaules bacon.
A vendre par JEROME B. VAN HORN, rue des Magasins, No 66. 4nov—6f

VINS en barriques, bon ordinaire, vieux, &c; EAUX-DE-VIE des meilleures marques; VINS en caisses, différentes qualités; BOUCHONS, &c. A vendre par OSCAR SERCIER & Co. No 17, St-Louis. 5 nov

**BOTTES ET SOULIERS.**

A vendre un assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants, au No 82 rue Poydras. 4 nov—3f

**AVIS.**

LE public est requis de ne point négocier les billets suivants qu'on m'a volés hier matin:
J. Borde, 25 août 1862, à 4 mois—$370.
Jean Fourmont, 25 août 1862, à 6 mois—$510.
J. M. Faure, 25 août 1862, à 6 mois—$205.
Le paiement des susdits billets ayant été arrêté. 5nov—4, 10, 14

**Aux habitants sucriers et aux tonneliers.**

CERCLES! CERCLES!

CENT MILLE CERCLES DE HICKORY, pour boucauts, qualité supérieure, à vendre en gros ou en détail, par McPHELIN & IRVINE, Rue Tchoupitoulas, No 104, entre les rues Girod et Lafayette. N. B.—Nous tenons à ce qu'on sache que nos cercles sont du Kentucky et de l'Indiana, et supérieurs à tous les cercles du Nord. 4 nov—1m

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

LE sieur Schmidt prévient sa clientelle et le public qu'il a transporté son magasin de bijouterie de la rue Bourbon No 49, à la rue du Camp No 9 et continue de faire les réparations, à un prix modéré. 4 nov—3f

ON DEMANDE une blanche, CUISINIÈRE et FEMME DE CHAMBRE, pour un ménage de deux personnes. S'adresser encoignure Claiborne et Esplanade, de huit à une heures du matin. 4 nov—3f

**Farine extra de choix et Goudron.**

EN magasin et à vendre par le consigné—100 barils farine extra de choix. 2 barils goudron. PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse. 4nov—3t

**Maison à louer.**

A louer de suite, une maison en briques à un étage, située au coin nord-est des rues Esplanade et Bourbon. Il y a trois pièces au rez-de-chaussée, et quatre au premier étage, avec les cabinets de gaz, et de grandes dépendances dans la cour qui est close et contient un joli parterre. S'adresser chez POTMIER & FAUCHEUX, 68, rue Vieille Levée. 4 nov—3

**A LOUER.**

UNE JOLIE MAISON située au Bayou St Jean à un demi lieu du chemin de fer de la rue de l'Esplanade. S'adresser au coin des rues St Charles et Canal. 3 nov—5,7

**A VENDRE.**

DEUX CENTS TRENTE CINQ MULETS No 1; six mulets aveugles, très forts et travaillant bien; une grande quantité de vieux omnibus et ressorts, vingt cinq omnibus en bon état, un grand nombre de vieilles roues d'omnibus et de harnais de seconde main—en lots au gré des acheteurs et à des conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, à Jefferson City, au dessus du Bock Landing, de 6 heures du matin à 5 heures du soir. HART & WINTZ, propriétaires. 5 août—3m

**BILLETS DU TRESOR.**

Billets du Trésor à vendre. S'adresser à WILLIAM J. REID, rue des Magasins, No 31. 4nov

**ATTENTION.**

**Vente continuée.**

☞ La vente du fonds de magasin No 80 rue du Canal, sera continuée aujourd'hui, à 10 heures et demie.

☞ D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention des acheteurs sur les 3000 sacs de sel qu'il vendra ce matin, à onze heures, dans l'entrepôt de Fisk.—Voir l'annonce.

☞ R. T. Montgomery vend à l'encan, aujourd'hui, mercredi, 5 du courant, à 10 heures, dans la rue Perdido, No 39, barils de farine, et à onze heures, dans la rue Royale, No 151, 100 barils et demi barils [illegible], et à midi, dans la rue Vieille Levée, No 12, [illegible], à l'encoignure des rues Notre Dame et Commerce, café Rio, extra et huile de charbon. Ces ventes méritent l'attention des détaillants et des boulangers. Voir aux annonces.

Décédé hier, à quatre heures de l'après-midi, VINCENT CAUHAPÉ, âgé de 16 mois, fils de Pierre Cauhapé et de Marie Duvielh. Les amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de la demeure de son père, encoignure Amour et St-Antoine.

**Avis du bureau de poste.**

CONFORMÉMENT aux instructions reçues du département des Postes à Washington, D. C. j'annonce que le bureau de poste à Jefferson, Louisiane, est supprimé, attendu qu'il est considéré comme inutile. Les malles pour Jefferson seront ouvertes et délivrées à ce bureau, et tout ce qui est destiné à la poste sera reçu à ce bureau et expédié.
JOHN M. Y. PARKER, Maître de poste adjoint. 5 nov—1f

**Tabac à vendre.**

SOIXANTE trois balles TABAC DU MEXIQUE, 1re qualité. S'adresser à bord de la goélette "Picaflepeo" entre St Louis et Conti, de matin et après demain, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 3 nov-2

**CIGARETTES.**

QUARANTE mille paquets Cigarettes de la marque LA HONRADEZ, en barils, demi et quarts de barils, venant d'être reçus et à vendre par BORNIO & BROTHER, Rue Gravier No 34. 3 nov-3f

**HUILE DE CHARBON.**

DEUX MILLE cans de 5 gallons chacun, à vendre par KEARNY, BLOIS & CO, Rue des Magasins, No 62. 4 nov-3f

FARINE superfine et extra des meilleures marques; JAMBONS pansés au sucre; PORC Mess de première qualité; PLATE-CÔTES désossées do; AMIDON de T. & G. Fox; Et autres MARCHANDISES. A vendre par OSCAR SERCIER & Co. No 77, Tchoupitoulas. 4 nov

**Quartier Général du Département du Golfe.**

Nlle-Orléans, 3 novembre 1862.
—Ordre No 39—

S'IL y a, dans ce département des soldats qui ont une connaissance quelconque des opérations télégraphiques, ils se présenteront de suite au lieutenant Z. ELLIOTT SMITH, à son bureau, à l'encoignure des rues St-Charles et Gravier. Les officiers commandant des régiments, des batteries et des compagnies [illegible] subir un examen à leurs hommes et envoyer au lieutenant Smith ceux qu'ils croiront pouvoir lui être utiles.

Par ordre du major général BUTLER.
R. S. DAVIS, capt. et A. A. A. G. 5nov—3f

**Bureau du Maréchal Prévôt Général de la Louisiane.**

Nlle Orléans, 3 novembre 1862.

AVIS est donné que tous ceux qui ont été mis sous parole comme prisonniers depuis le 3 septembre, et tous ceux qui étaient absents de la ville à cette époque, qui avaient été mis sous parole antérieurement et étaient au service des soi-disant États Confédérés [illegible], devront s'enregistrer à ce bureau, avant samedi, 8 novembre.

JONAS H. FRENCH, Maréchal prévôt général de la Louisiane. 5nov—8f

**E. MAY & Co.,**

E. MAY,—rue du Canal, No 108, près St Charles.—J. BUSTILLOS,

OFFRENT à vendre à très bas prix un lot de chaussures de la meilleure qualité, pour dames, demoiselles, jeunes garçons et enfants—Un lot de guêtres pour dames à $1 50 la paire—Un bon lot de guêtres Congrès, pour dames, à $2 la paire—Venez les examiner avant d'acheter ailleurs, nous ne demandons rien pour les faire voir.

N'oubliez pas le magasin. E. MAY & Co, Rue du Canal No 108, près la rue St-Charles. 3 nov—3

**CUIR A SEMELLES.**

TROIS cents côtés cuir à semelles, en magasin et à vendre par W. J. REID, Rue des Magasins, N 31. 4nov

A VENDRE, au débarquement du "Lizzie Rice", arrivé de Bordeaux—
140 barriques VIN ROUGE St-Magne, Médoc.
40 " " Côtes [illegible].
40 " " St Estèphe, Médoc.
25 " " Vieux St-Emilion.
25 " " Premières Côtes.
100 " " Diverses marques.
92 " VIN BLANC, Haut-Sauterne.
A. VERNEUIL, rue Conti 21. 27oct—1m

**Marchandises nouvelles d'automne.**

BOTTES et souliers, articles en paille, pour dames et enfants, [illegible] [illegible] dans la rue de la Douane, No 55. JEHIAL READ. 27oct—2m

**No 6096.**

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. Hotel de Ville, [illegible] 1862.

ATTENDU que les bons de la Dette Consolidée de la ville de la Nouvelle-Orléans sont cotés à 65 pour cent,

Attendu que les bons émis par ladite ville en faveur de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, et de la Compagnie du Chemin de fer de Pontchartrain, sont cotés à 75 pour cent—

Il est résolu que le contrôleur de la Dette Consolidée de la Nouvelle-Orléans soit requis [illegible] à 75 pour cent, en paiement des dites taxes.

[Signé] E. H. DURELL, Président du Bureau des Échevins.
JULIAN NEVILLE, Président du Bureau des Aides [illegible].
Approuvé le [illegible] 1862.
[Signé] HENRY C. DEMING, [illegible] Maire.
Pour copie conforme, W. S. PATTINGILL, Secrétaire.

**Quartier-Général du département du Golfe.**

Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1862.
ORDRE GÉNÉRAL No 87.

I—[illegible]
II—[illegible]

Par ordre du Major-Gén. BUTLER. GEO. C. STRONG, A. A. Général.

**Quartier Général du Département du Golfe.**

Nlle Orléans, 1er novembre 1862.
*Ordre Général No 88*—

I—[illegible]
II—[illegible]

Par ordre du Major-général BUTLER. GEO. C. STRONG, A. A. Général. 5 nov—4f

**Bureau du Trésorier de la Ville**

Nlle Orléans, 10 septembre 1862.

AVIS—[illegible] des taxes de ville [illegible] à ce bureau, jusqu'au 15 novembre prochain.

Par ordre du Bureau de Finances. BENJ. F. FLANDERS, Trésorier.

**A vendre**
**Par P. PRATS & Co.,**
COIN ST CHARLES ET COMMERCIAL PLACE.

[illegible] d'ALE MOUSSEUX d'Edimbourg, de la maison Jeffrey, en pintes, récemment importé. 3 nov—15f

**AUX LAITIERS.**

LES [illegible] PLAGGE & CO. 30oct—1m

**MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.**

Hôtel de Ville, 31 octobre 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de [illegible] piastres le baril, [illegible]:
Quarante six onces de pain pour [illegible] 20 cents.
Vingt-trois [illegible] 10 [illegible]
Douze [illegible] 5 [illegible]
[illegible]
HENRY C. DEMING, Maire [illegible]
W. S. PATTINGILL, secrétaire. 1er nov—

**Maison meublée à louer, dans la rue de l'Esplanade.**

LA maison [illegible] S'adresser à W. J. CHAPMAN, Rue Carondelet, No 60, [illegible] JOHN WATKINS, Rue St-Charles, No 37. 29oct—Jusq 11 nov

**A LOUER.**

La maison No 142, rue du Canal, ainsi [illegible] 137 et 139 rue du Canal, formant l'angle des rues du Canal et Dauphine. S'adresser à WILLIAM SYER, 24 Commercial Place.

**MAISON A LOUER.**

La maison haute à l'encoignure St Claude et St Philippe. Possession en sera donnée au premier novembre 1862. S'adresser à A. DEGFORGE, Coin Esplanade et Robertson. 20 oct—1f

**A VENDRE**

2 CAISSES PAPIER pour BILLETS DE BANQUES, Cranes Premium, à vendre par WARNEKEN & CO, Rue de l'Union, No 41. 28oct—

**VINS.**

EN débarquement du navire Lizzie Rice, de Bordeaux—
100 barriques vin St-Emilion.
20 barriques vin Haut Sauterne.
A vendre par E. DUBOIS, 12 rue Crossman et 12 rue Douane. 25 oct—1m

**TABAC ET GROCERIES.**

6 caisses Tabac SEED LEAF, du Connecticut;
50 meules Fromage de l'Ohio;
25 caisses Amidon;
10 barils Orge;
5 do Pois secs, cassés et entiers;
6 caisses Sapo;
4 barils Lentilles.
A vendre au No 34 rue Bienville. 17 oct—1m

**A vendre pour cause de départ**

LE café connu sous le nom de CAFÉ JEFFERSON rue de Chartres entre Toulouse et St Pierre, possédant une salle contenant trois billards et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser pour renseignements au café Jefferson ou à MM. Cornibé & Lebaux, Vieille Levée 271. 25 oct—12

**F. GONTHIER.**
Successeur de John & Ed. Ducournau,
**Marchand tailleur,**
*Rue St Charles, encoignure Commune*

**AVIS.**

Nlle Orléans, 1er novembre 1862.

ME retirant des affaires, je laisse la suite de ma maison à M. T. BAILLY BLANCHARD, qui est chargé de la liquidation. Je remercie le public et mes amis de leur patronage, j'en réclame la continuation pour mon successeur. A. CARRIERE.

☞ Le soussigné se référant à l'avis qui précède, a en magasin et offre à vendre les articles suivants:

**Vins pour famille.**

10 barriques vin rouge Moutterrand; 5 do do St-Estèphe; 10 do do St-Emilion; 6 demi barriques do St-Lambert; 5 do do du Haut Talence.

**Vins fins.**

20 barriques vin rouge Boyer-Canon; 15 do do Pauillac 1er cru; 87 caisses vin rouge Larose Médoc; 30 do do Batailley, Pauillac; 5 do do Boyer Canon; 100 do do Cos d'Estournel; 10 do grand vin Desmirail Margaux; 27 do do Château Larose; 20 do do Château Lafitte; 300 do vin rouge Pape Clement; [illegible] do do St-Julien; 100 do do Château Bernone.

**Vins blancs.**

10 barils vin Haut Sauternes. 20 caisses do do do.

**Vins de Bourgogne.**

25 caisses Beaune; 15 do Volnay; 25 do Pommard, 10 do St. Georges, 25 do Nuits; 5 do Romanée; 10 do Richebourg; 5 do Clos Vougeot.

**Champagne.**

20 paniers Rubis Rose Goetg & Cie, 20 do Moet & Chandon, cachet vert, 10 do do vin Anglaise, 5 do do vin Impérial rouge; 4 do Mumm & Co Sillery, 5 do La Perle.

**Eaux-de-vie.**

5 demi pipes cognac V. Lecoq 1825, 10 quart do do do do; 10 do do do Reynal & Alusse 1850; 5 do do do Godard; 2 demi pipes do Otard, Dupuy & Cie 1858.

**Sherry et Porto.**

15 quarts sherry Pemartin; 5 de O'Porto supérieur; 35 do do Reig.

**Bourbon whiskey.**

50 barils vieux whiskey.

**Conserves, &c.**

50 caisses sardines à l'huile; 20 do Macédoine, bouillons gras, carottes, &c; 2 do pates foies et mauviettes truffées; 100 de fruits au jus assortis; 30 do fraises do; 25 do fruits à l'eau de vie assortis, 100 do cornichons et variantes; 25 do liqueurs assorties; 25 do anisette; 1 caisse vanille du Mexique.

T. BAILY BLANCHARD [illegible], 30, Vieille Levée. 1nov—

**AVIS AU PUBLIC.**

A partir du 1er Novembre 1862, le prix du passage dans les omnibus de la rue Tchoupitoulas sera de cinq cents. Les enfants qui occupent des places payeront le prix plein. Tickets à vendre en paquets de dix pour cinquante cents. F. WINTZ, propriétaire. 31 oct—9f

## VENTES A L'ENCAN.

**Oranges! Oranges! Oranges!**
PAR R. GUTIERREZ, encanteur,

AUJOURD'HUI, 5 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sans réserve, rue Front Levée, No 5, entre Canal et Crossman,
[35] Trente-cinq barils oranges.
Conditions—comptant. 4nov

**Marchandises sèches de saison.**
PAR VINCENT & CO.
J. B. CROZAT, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi 5 du courant, à 10 heures, dans la rue de la Douane No 64—Mousseline de laine, [illegible] Hamilton, drap, casimires et satinet, indiennes de fantaisie, châles, cotonnades, toiles d'Irlande, [illegible], denims, gants, bonneterie, mérinos, alpacas, &c. 3nov

**Vente par le Maréchal-Prévôt.**
PAR THOS RICHARDSON, encanteur.
Bureau, encoignure des rues Camp et Commune

IL sera vendu, à l'enchère publique, JEUDI 6 novembre 1862, à 10 heures et demie, par ordre du col. Jonas H. French, maréchal prévôt général de la Louisiane, le contenu du magasin No 174, rue du Canal, comprenant un grand assortiment de

Sofas, armoires, buffets, bois de lit, matelas et literie, pupitres pour les bureaux, tables, bibliothèques, rideaux de fenêtres, installations de gaz et un lot de marchandises sèches.

—EGALEMENT—

Un assortiment de meubles de buvette et une quantité de vieux vins et de vieilles liqueurs de choix.

Un lot d'excellentes gravures sera aussi vendu.

Conditions—Comptant sur livraison en monnaie courante. 4nov

## VENTES JUDICIAIRES.

Matthew Morgan vs T. S. Powell & Co

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]. En vertu d'un ordre de vente rendu [illegible] par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible]

Le fonds du magasin [illegible] rue du Canal No 80, [illegible]

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau [illegible].

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

☞ On peut se procurer des catalogues en s'adressant au bureau du shérif.

## AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.
[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans

P J. CRAMON vs ses créanciers [illegible]

[illegible]

Dutoc & Co vs leurs créanciers—No [illegible]

TROISIÈME COUR de District [illegible]

**Avis d'encan.**

LES soussignés propriétaires [illegible] MONTGOMERY & BROS.

**Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.**

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible] $415,683 21

**Etat de la Louisiane.**
*Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans*

Qu'on se souvienne que le 11 octobre 1862 par devant moi soussigné dans et pour la paroisse d'Orléans susdite, se sont présentés A. Rochereau, président [illegible] et J. W. Hincks, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels, étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le tableau ci-dessus est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALBIN ROCHEREAU, Président pro tem.
J. W. HINCKS, secrétaire.
Assermentés et signé par devant moi, ce 11 octobre 1862.
JAS GRAHAM, notaire public.

Les directeurs ont résolu de payer, sur demande, un intérêt de six pour cent sur les certificats [illegible] de profit aux porteurs desdits certificats [illegible] expirée le 30 septembre 1862. [illegible] des certificats à partir du 1er janvier.

—Directeurs—

| | |
|---|---|
| O. Babcock, | J. M. Caballero, |
| T. Bailly Blanchard jnr, | Lt Millaudon, |
| Paulin Forstall, | P. A. Nolioum, |
| J M Lapeyre, | Jos Deynoodt, |
| Albin Rochereau, | Chas Harispe, |
| Chas Lafitte, | J Tuyes |

**Compagnie d'Assurances mutuelles de l'État de la Louisiane.**

SECOND ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

| | | |
|---|---|---|
| Total des primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1862 | | $125,345 45 |
| Savoir— | | |
| Sur les risques d'incendie | $100,[illegible] | |
| Sur les risques des mers | [illegible] | |
| Sur les risques des rivières | [illegible] | $125,345 45 |
| En moins— | | |
| Primes non expirées | $16,182 00 | |
| Primes remboursées | [illegible] | [illegible] |
| Montant de primes gagnées | | $[illegible] |
| Pertes payées dans la même période | | |
| Sur les risques d'incendie | $18,317 55 | |
| Sur les risques des mers | [illegible] | |
| Sur les risques des rivières | [illegible] | |
| Réassurances | [illegible] | |
| Quinze pour cent remboursé | [illegible] | |
| Dépenses, taxes, loyers, &c. | | |
| Intérêt en moins, &c. | 23,754 35 | [illegible] |
| Montant en moins réservé pour réclamations non réglées | | 12,500 00 |
| Bénéfice net le 30 septembre 1862 | | $[illegible] |
| Primes gagnées | | $[illegible] |
| Montant en moins de primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent | | [illegible] |
| Montant participant au profit | | $[illegible] |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| Effets pour primes | | [illegible] |
| Dû pour primes en voie de perception | | [illegible] |
| Prêts sur garantie d'actions et de bons | | [illegible] |
| Garanti par hypothèque | | [illegible] |
| Bons d'État de Banques et d'autres bons | | [illegible] |
| Scrip de la Compagnie d'Assurances Mutuelles | | [illegible] |
| Billets pour souscription | | [illegible] |
| En caisse | | [illegible] |
| Total de l'actif | | $[illegible] |
| En moins | | |
| Montant des primes non-expirées | $16,182 00 | |
| Montant réservé pour les réclamations non réglées | 12,500 00 | |
| Intérêts sur les scrips non-payés | [illegible] | [illegible] |
| Montant net de l'actif | | $[illegible] |

ETAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Qu'on se souvienne que le 15 octobre 1862, par devant moi, soussigné, notaire public dans et pour la susdite ville, se sont présentés E. Ganucheau, président, et L. W. Baquié, secrétaire pro tem de la Compagnie d'Assurances mutuelles de l'État de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire pro tem.
Assermenté et signé par devant moi, ce 15 octobre 1862.
JAS GRAHAM, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième lundi de décembre prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de profit, qui sont encore dus, et ont en outre déclaré un dividende de scrips de Compagnie d'Assurances Mutuelles de [illegible] pour cent (35%) sur le montant net des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1862. Il sera émis [illegible] certificats à partir du [illegible] décembre prochain.

E. GANUCHEAU, président.
AMADÉE LANDRY, vice-président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire pro tem.

—DIRECTEURS—

| | | |
|---|---|---|
| Amédée Landry, | O. F. White, | W. G. Betterton |
| J. Lapène, | Chas. Doiseau, | Th. Lanaux |
| J. M. Robert, | R. Zenker, | C. Cavaroc, |
| Théodore Frois, | O. Bercier, | Chas. J. Leeds |
| J. A. Bonnafon, | F. Duran, | W. B. Conger, |
| Magin Puig, | I. Duges, | E. Fasnacht, |
| E. Bordelois, | Jean Gandy, | Frederic Avet, |
| J. Zolly, | E. H. Harris, | H. Thibaut, |
| Wm Crusat, | A. D. Grieff, | Geo Ruleff, |
| D. Bouligny, | J. B. Martinez, | F. Del Bondio, |
| Wm Heyl, | A. Spronle, | 17 oct—1m |

## VENTES A L'ENCAN.

**Flanelles, Molletons, indiennes, Couvertures, Satinets, Tweeds &c.**
PAR HOFFMAN & MARKS Jr
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 41.

MERCREDI, 5 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu
2 caisses molleton écru, Hamilton,
2 do do blanc do
1 balle flanelle fine rouge twilled,
1 do do do bleue, do
4 caisses indiennes américaines madder,
3 do belles couvertures de lit,
2 do cotons blancs,
2 balles flanelle jaune fine,
1 do do blanche fine,
1 do do Shaker
20 lots marchandises sèches assorties, comprenant un assortiment complet pour le commerce de détail de ville. 1 nov

**Vente péremptoire de café et d'huile de charbon.**
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, aujourd'hui MERCREDI, 5 du courant, à midi et demi, dans l'entrepôt Star, à l'encoignure des rues Notre Dame et Commerce—
55 sacs café Rio extra, 7547 livres.
8 barils huile de carbon, 330 gallons.
27 " huile de charbon, [illegible]
116 caisses huile de carbon, 1780 "
Conditions—Comptant. 5 nov

**500 barils farine, à l'encan.**
PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, MERCREDI, 5 du courant, à 10 heures, dans l'entrepôt Gothique, rue Perdido No 38—
500 barils farine douce et en bon état.
Conditions—Comptant. 5 nov

**Popelines, manteaux, velours soie et drap, linge fait, chapeaux, marchandises sèches et articles de fantaisie.**
PAR E. ROGER & Co,
JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI, 6 novembre, il sera vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
25 lots popeline riche,
[illegible] manteaux velours soie,
100 do et mantelets drap
—AUSSI—
100 douzaines chapeaux feutre et casimir,
[illegible] lots linge fait de maison.
—ET—
Un grand assortiment de marchandises sèches et articles de fantaisie.
Conditions à la vente. 5nov

**Cognac, Rum et Alcohol**
PAR E. ROGER & CO.
JOSEPH HOLZ, encanteur

JEUDI, 6 novembre, il sera vendu, à 10 heures et demie du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
4 barils Cognac,
20 do Rum
4 do Alcohol.
Conditions à la vente. 5 nov

**Grande vente importante d'Épaules, Plats côtés désossés, Jambons, maïs et fèves blanches,**
PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, jeudi 6 du courant, à 10 heures [illegible], dans l'entrepôt New England, en face du [illegible]
75 [illegible] épaules fumées,
[illegible] tierçons do do
50 boucauts plats côtés désossés,
[illegible] jambons fumés de choix,
25 barils fèves blanches
[illegible] sacs maïs
Conditions comptant. 5 nov

**Café à vendre.**
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, [illegible] samedi, 8 novembre, à dix heures du matin, [illegible] café, [illegible] 5 nov

**25 barriques vin blanc.**
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 6 novembre 1862, à 10 heures et demie du matin, sur la Levée vis à vis de la rue de Conti
25 barriques vin blanc.
En débarquement de la barque Lizzie Rice, de Bordeaux. Conditions à la vente. 5 nov

**3,000 sacs sel de Liverpool.**
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MERCREDI 5 novembre 1862, à 11 heures du matin, il sera vendu dans l'entrepôt de Fisk, rue Tchoupitoulas, entre les rues Première et Seconde, Quatrième District—
3,000 sacs gros sel de Liverpool.
Conditions—comptant. 3nov

**Porc, Bœuf salé, Plats côtés,**
PAR E. ROGER & Co,
JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI 6 novembre, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin No 38, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée, pour compte de qui il appartiendra—
1 baril porc,
10 do bœuf salé,
4 boucauts plats côtés.
Conditions comptant. 4 nov

**25 balles coton à l'encan.**
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, MERCREDI, 5 du courant, à midi, dans le magasin No 12, rue de la Vieille-Levée,
25 balles coton.
Conditions—Comptant. 4 nov

**100 barils farine à l'encan.**
PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, mercredi 5 du courant, à onze heures, dans le magasin No 151, rue Royale
100 barils farine,
4 demi barils farine,
[illegible]
Conditions—comptant. 4 nov

**FOND D'UNE GROCERIE DE FANTAISIE A L'ENCAN.**
**Vins et liqueurs, aussi: installation, comptoirs, &c.**
PAR R. GUTIERREZ, Encanteur.

JEUDI prochain, 6 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au coin des rues Dumaine et Royale, le fond de la dite grocerie consistant en:

**Conserves.**
Petits pois, pates truffés, champignons, tapas, bœuf bouilli, tête de veau, bouillon gras, julienne, &c.

**Vins et liqueurs.**
Cognac, madère, sherry, rum, vin rouge en caisses, vin blanc, liqueurs fines, Bordeaux, fruits au jus.

**Groceries diverses.**
Savon, beurre, [illegible] fromage, [illegible] vermicelli, saucissons, jambons, &c.

**AUSSI**
Installation, comptoir, poids, mesures, installation de gaz, &c. &c.

**Succession de P. Leverrier—No 18,993.**
**Articles de Mercerie, Eau de Cologne, Savons, Éperviers, Seines, &c**
PAR R. GUTIERREZ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 octobre 1862, je procèderai à vendre à l'encan le MARDI 11 de novembre 1862, [illegible] rue de Chartres, entre Toulouse et St Louis, pour le compte de la susdite succession savoir:

—ARTICLES DE MERCERIES—
Bretelles, [illegible] à pantalons, agraffes, [illegible], boutons de porcelaine, tabatières, porte pipes, mouchoirs à priser, gants, [illegible] &c.

—EAU DE COLOGNE—
Eau de Cologne double et triple, en petites et grandes bouteilles, en damejeannes et bouteilles de fantaisie, aussi, savons et brosses, savonnettes fines &c.

—ARTICLES DE PECHE—
Environ 30 éperviers neufs pour seines, et éperviers de pêche [illegible] hameçons, cannes à pêcher, &c.
Aussi, installation, étagères, comptoirs, &c.
Conditions—comptant. 1nov—5—8, 11

**Avis aux contribuables d'État du 2nd District de la Nlle-Orléans**

TOUTES licences d'État dues pour l'année 1862 qui n'ont pas été payées conformément à la loi et pour les patentes [illegible] professions, doivent être payées immédiatement. Le collecteur [illegible] District a établi son bureau au coin des rues Chartres et St Pierre, face à la place Jackson, qui sera ouvert tous les jours (les dimanches exceptés) de 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.

Toutes les personnes qui ne se conformeront pas à cet ordre, seront sujettes aux pénalités de la loi.

D. P. C. CAMPBELL,
4 nov. 20f Collecteur de Taxes d'État du 2nd District

**Avis aux Contribuables d'État dans le Troisième District Municipal**

TOUTES les taxes d'État non payées, toutes les licences sur professions, négoce et pour l'aile, dans le susdit District, doivent être payées au soussigné, collecteur, dans son bureau de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Les personnes qui n'auront point payé leurs licences [illegible] 15 novembre prochain, seront sujettes à [illegible] leurs magasins, leurs cafés à être fermés.

C. S. LANG, Collecteur de taxes d'État, 3e D. M. son bureau rue de l'Esplanade, No 9, entre les rues Levée et Victoire en face de l'Hôtel des Monnaies. 24 oct—3mf

**Avis aux contribuables de la ville.**

LE bureau de reviseurs d'assessement se réunira à l'Hôtel de Ville, [illegible] à midi, LUNDI, 6, 13, et 27 octobre courant, et le 3 novembre prochain, pour reviser les tableaux du Bureau d'Assesseurs et recevoir les demandes des personnes qui étaient absentes de la ville, au mois d'août et de septembre derniers, époque à laquelle les tableaux d'assessement ont été exposés, pour examen et réclamation, par le Bureau d'Assesseurs.

Le soussigné se tiendra, dans la susdite salle, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant [illegible] à partir du 6 courant, pour [illegible] les demandes [illegible] et recevoir les réclamations [illegible].

JOHN A. WATKINS, Surintendant du Bureau de reviseurs d'assessement
6oct—1m Nlle-Orléans, 4 octobre 1862.

**AVIS.**
**Banque de la Nlle-Orléans.**
3 septembre 1862.

LE public est prévenu de ne point recevoir quelques uns des vieux billets de cette banque enregistrés et contresignés par l'Auditeur, cancellés par cette banque et renvoyés, en janvier dernier, à Baton-Rouge. Un de ces billets a été présenté au comptoir de cette Banque et le paiement en a été refusé.

Les billets peuvent être facilement reconnus; ils sont coupés en croix à l'aide du marteau dont on se sert pour canceller les checks.

MORTIMER BELLY, Caissier. 6oct—3m

*Nlle Orléans, 31 octobre 1862.*

MM. M. J. Newman et James Murphy se retirent aujourd'hui de notre maison. MM. Benoist et Shaw continueront les affaires pour leur propre compte. BENOIST, SHAW & CO. 3 nov—1of

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

LE Dr. De VALINCOUR prévient ses clients et le public en général qu'il a transporté son office rue Ste-Anne No 145, entre Bourgogne et Rampart. 7 oct—1m

**La sauvegarde du soldat.**

☞ C'est le nom qu'a donné, à l'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, un officier de l'armée des États-Unis écrivant de la vallée de la Virginie. Dans une lettre adressée aux propriétaires, MM. Hostetter & Smith, il s'exprime ainsi: "Toutes les fois qu'on a pris votre Amer régulièrement et systématiquement pour les maladies bilieuses, qui sont si communes [illegible] ici, on a obtenu le résultat qu'on en attendait; vous pouvez appeler votre célèbre tonique la SAUVEGARDE DU SOLDAT." Partout où on en a fait l'essai dans l'armée, le résultat a été le même. Les soldats eux-mêmes demandent à grands cris qu'il soit substitué aux liqueurs pernicieuses employées actuellement comme stimulant dans les hôpitaux militaires [illegible] l'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, le meilleur, le seul remède qui peut prévenir le mal et fortifier une constitution affaiblie ou délabrée. Il devrait être dans tous les hôpitaux, dans tous les camps des convalescents et faire partie de la pharmacie de chaque régiment et compagnie. Administré promptement aux malades il sauvera les jours de milliers de soldats qui autrement mourront de faiblesse sur le champ de bataille.

Agents pour l'Agent de l'Amer de Hostetter
J WRIGHT & Co 21 rue de Chartres.
E. J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas,
G. THEURER, au dessous du marché français,
J. MORGAN HALL & Co, 20 rue Commune,
C. N. MORRISON & Co, 12 rue des Magasins
JOHN T MOORE & Co 7 et 9, rue Poydras
JOSEPH MAILLOT, 13 rue Crossman
SCOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres
THOMPSON & BARNES, 25 et 26 rue Commune